

Conseil municipal du 17 juillet 2025

Bon pour affichage le 22 juillet 2025

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, M CHEMIN, Mme NALET, M PÉROCHON, M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme DECHEZELLE, M ROUX, Mme AUDINET, M CARTIER (arrivé à 20h04).

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : Mme BERNARD donnant pouvoir à Mme AUDINET.
Mme DEVEMY donnant pouvoir à Mme NALET.
M CARTIER arrivé à 20h04 en son absence a donné pouvoir à M ROUX

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h11, sous la présidence du maire.

Secrétaire de séance : M ROUX.

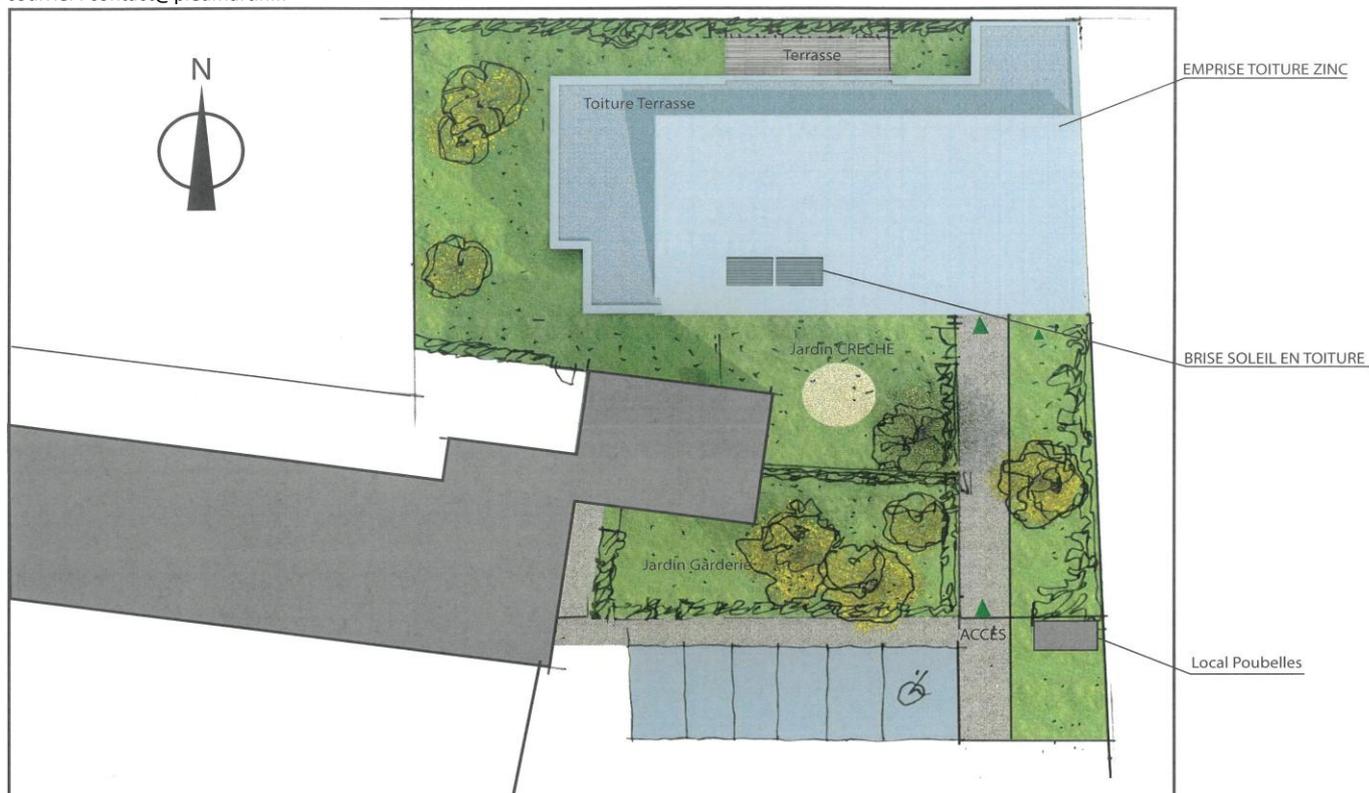
Éric BAILLY – C'est la dernière séance avant les vacances d'été qui, j'espère, vous permettront de vous reposer pour attaquer le second semestre avec un plein d'énergie.

1. AVANT-PROJET SOMMAIRE DE L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE ». 25-037

Éric BAILLY - Pascal BARRAGNER, architecte retenu pour réaliser cette construction, nous a proposé 3 esquisses :

- l'une où la construction serait située devant la parcelle
- la deuxième la construction serait mitoyenne au bâtiment accueillant la garderie
- la troisième la construction serait située à l'arrière de la parcelle.

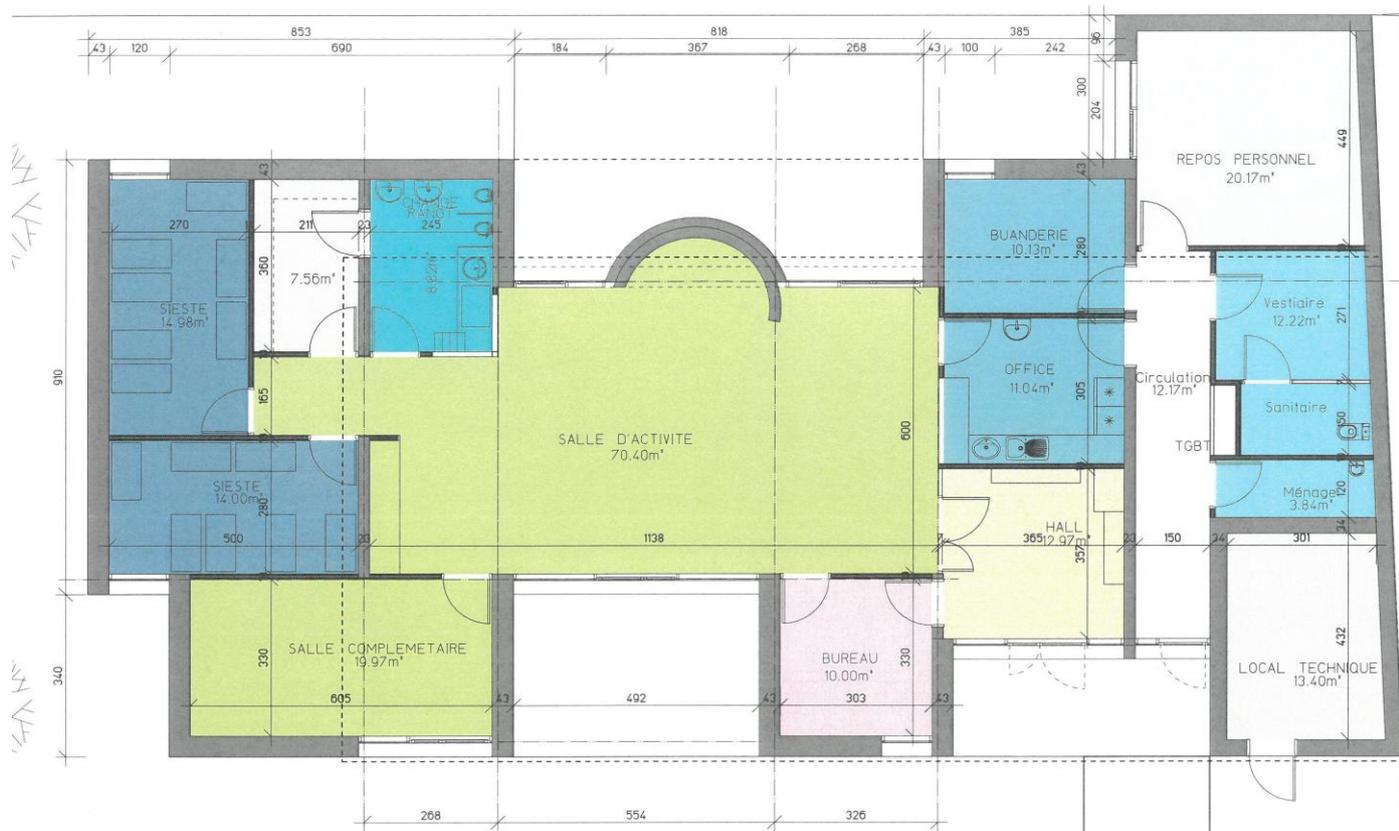
Nous avons opté pour la troisième esquisse, dont l'estimation des travaux est la moins onéreuse ; je vous invite à prendre connaissance du plan ci-après



L'estimation des travaux en phase avant-projet sommaire s'éleve en hors taxe comme suit :

- Démolition	40.000 €
- Gros œuvre	145.000 €
- Charpente bois – terrasses extérieures	43.000 €
- Couverture zinc – étanchéité	70.000 €
- Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie	80.000 €
- Bardage	100.000 €
- Cloisons – isolation – plafonds	57.000 €
- Menuiseries intérieures bois	35.000 €
- Chapes – revêtements de sols -faïences	40.000 €
- Peintures	15.000 €
- Électricité	58.000 €
- Chauffage – ventilation – plomberies	90.000 €
- VRD – clôtures – espaces verts	77.000 €
- TOTAL	850.000 €

Cela reste des estimations. Le coût de cette construction sera arrêté après avoir retenu les entreprises qui exécuteront les travaux.



Il n'est pas exclu qu'il y ait des évolutions car nous sommes en attente du retour de validation de la CAF et de la PMI. D'ailleurs Isabelle NASSERON, qui est la coordinatrice d'accompagnement pour ce projet, les rencontrera prochainement.

La structure est prévue pour accueillir 12 enfants, de moins de 3 ans, avec une possibilité d'en accueillir 4 supplémentaires d'une superficie totale de 240 m².

Il y aura une climatisation réversible c'est-à-dire un flux réfrigéré ; le chauffage sera raccordé à la chaufferie de granulés bois de l'école car sa capacité technique le permet.

Concernant l'obtention des subventions des partenaires publics, Annick GRATEAU est très pessimiste et prudente.

Jean-Pierre SOLIGNAC – C'est un projet important ; et c'est un service qui manque cruellement à la commune.

Éric BAILLY – Oui. C'est même un projet de Territoire.

Sébastien ROUX – C'est une superbe valeur ajoutée pour la commune et un service attendu par la population.

Céline DECHEZELLE – C'est un service essentiel pour attirer les jeunes couples.

Éric BAILLY – La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault participera au coût de fonctionnement qui sera défini à l'ouverture de la micro-crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

1. Approuve l'avant-projet sommaire de la construction de la micro-crèche sur la parcelle AO 96
2. Approuve le plan prévisionnel de financement établi en hors taxe de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Maître d'œuvre	88.007 €	Etat : DETR 40% plafonné	250.000,00 €
Etudes préalables	15.000€	Département : ACTIV 02	168.000,00 €
Missions de suivi des travaux	10.000 €	CAF : forfait	270.000,00 €
Travaux	850.000 €	Forfait FRR	42.500,00 €
Travaux imprévus	50.000 €	Part communale :	
		• Autofinancement 20%	202.601,40€
		• Emprunt	79.905,60€
TOTAL	1.013.007 €	TOTAL	1.013.007 €

3. **Autorise le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires publics pour les demandes de subvention**

4. **Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier**

Adopte par 15 voix POUR.

2. AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'OUVERTURE D'UN BAR ASSOCIATIF. 25-038

Éric BAILLY – L'association l'Atelier des Possibles souhaiterait ouvrir sur la commune de PLEUMARTIN un bar associatif. Ne disposant pas de leur propre local pour ce projet, les membres de l'association souhaiteraient que le local communal situé 9 avenue Jourde (anciennement bâtiment consorts COUDERT) leurs soit mis à leur disposition.

Il y aura des travaux d'aménagement intérieur à prévoir afin que ce local soit conforme à la réglementation des établissements recevant du public (ERP).

Un premier contact a été établi avec le service d'aide à la rénovation du patrimoine bâti du Syndicat ENERGIES VIENNE pour la réalisation de cet éventuel projet.

Le Maire laisse la parole à l'assemblée délibérante.

Flavien CARTIER arrive à 20h04 et prend part au débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Précise que la commune de PLEUMARTIN, aux vus des investissements prévisionnels de 2025-2026, en particulier la construction de la micro-crèche, n'est pas en mesure de financer les travaux d'aménagement du local communal situé 9 avenue Jourde pour pouvoir accueillir le projet d'un bar associatif de l'association l'Atelier des Possibles
Charge le Maire ou son représentant à proposer à l'association l'Atelier des Possibles l'appartement situé au-dessus de l'ancien guichet de La Poste pour l'aménager en bar associatif.

Adopte par 15 voix POUR.

3. PROPOSITION DE PHOENIX FRANCE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AP 286. 25-039

Éric BAILLY - La Commune de PLEUMARTIN a mis à disposition, en novembre 2022, une partie de la parcelle AP 286, située rue du Chêne, lieu-dit « Le Casson », à la société PHOENIX. Cette mise à disposition était dans le cadre de l'installation et l'exploitation d'une antenne relais de télécommunication au profit des sociétés BOUYGUES / SFR.

Cette installation technique a été effectuée en 2023 ; elle a une emprise d'environ 36 m² sur la parcelle AP 286 qui a une superficie totale de 27.816 m². La Commune de PLEUMARTIN perçoit pour cette mise à disposition une redevance annuelle de 2.550 € dont le montant est révisé tous les ans au taux de 1 %.

Aujourd'hui, la société PHOENIX se propose d'acquérir les 36 m² de la parcelle AP 286 pour la somme de 32.000 €. Afin de formaliser ce souhait et de poursuivre la négociation, l'entreprise nous invite à signer avec eux une lettre d'intention rédigée dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE sur la vente d'une partie de la parcelle AP 286, située rue du Chêne, lieu-dit « Le Casson », représentant environ 36 m²

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la lettre d'intention de vendre le bien immobilier précité à PHOENIX FRANCE STRUCTURE

CHARGE le Maire ou son représentant à négocier et à mener à son terme cette vente.

Adopte par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.

4. TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2025. 25-040

Jean-Pierre SOLIGNAC - Les travaux complémentaires de voirie concernent les voies suivantes :

- Route de Puygirault
- Saint-Sennery
- Le Bouchet.

Ils s'élèvent à 21.600 € HT ; c'est une offre remise par l'entreprise COLAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve les travaux complémentaires de voirie du programme de 2025**
- **Précise que l'entreprise COLAS a été retenue pour réaliser ces travaux pour un montant de 21.600 € HT**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise COLAS et toute pièce afférente à ce dossier.**

Adopte par 15 voix POUR.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE D'ACTIV VOLET 03. 25-041

Éric BAILLY - Cette année le Conseil Départemental a diminué le montant forfaitaire de la subvention attribué au titre d'ACTIV 03. En effet, le montant est de 23.700 € au lieu de 26.300 € par le passé.

Cependant, les conditions d'attribution de cette subvention restent inchangées. Les dossiers de demande devront être déposés au plus tard le 31 juillet 2025.

Je vous propose d'attribuer cette subvention aux travaux d'investissement de voirie.

Annick GRATEAU – Comme chaque année, cela nous permet d'entretenir les voies communales en bon état de praticité et de ne pas se trouver avec des dépenses pharaoniques pour réaliser les travaux de voirie une fois tous les 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Précise que les entreprises COLAS et SIMER réaliseront les travaux du programme de voirie 2025 pour la somme totale de 45.671,38 € HT**
- **Approuve le plan prévisionnel de financement de cette opération établi en hors taxe comme suit :**

DEPENSES	45.671,38 €	RECETTES	45.671,38 €
Travaux de voirie	45.671,38 €	DEPARTEMENT (51,89 %)	23.700,00 €
		Part communale	22.395,46 €.

- **Autorise le maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre d'ACTIV 3 s'élevant à 23.700 €**
- **Autorise le maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.**

Adopte par 15 voix POUR.

6. ADHESION A L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE (AT 86). 25-042

Éric BAILLY - L'Agence des Territoires de la Vienne (ancienne dénomination : VIENNE SERVICES) permet aux collectivités du département de bénéficier de son ingénierie en matière numérique, urbaine et paysagère.

L'adhésion à l'AT 86 comprend :

- Une assistance juridique
- Une veille technologique afin de nous proposer des outils et des solutions les mieux appropriés à nos besoins
- Une assistance et une maintenance des logiciels
- Un groupement de commandes sur le matériel et les licences numériques
- Une mise à disposition du nom de domaine de la collectivité et des boîtes aux lettres numériques associées à ce nom de domaine.
- Une délégation de la protection des données

Les services précités sont des services dits sur abonnement car ils sont récurrents. Le coût annuel est de 5.264 € pour cette année.

Il est révisé chaque année sur délibération de l'assemblée générale de l'AT 86.

Il existe des services ponctuels, c'est-à-dire sur simple demande de la collectivité, dans le domaine suivant : assistance à maîtrise d'ouvrage, formation des élus, accompagnement à la passation d'un marché public, certificat électroniques, conception de site internet, formation des utilisateurs (liste non exhaustive).

La convention d'adhésion est conclue pour une période illimitée jusqu'à la résiliation de l'une ou l'autre des deux parties. Cependant même si la durée de la convention est illimitée ; les services proposés sont soumis à approbation de la collectivité chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Adhère à l'AT 86**
- **Approuve les modalités de la convention d'adhésion de l'AT 86**
- **Autorise le maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et toute pièce afférente à ce dossier.**

Adopte par 15 voix POUR.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1 A NOTER DANS VOS AGENDAS

Le tir du feu d'artifice à Saint-Sennery prévu le 11 juillet a été reporté le vendredi 22 août 2025.

7.2 PLANNING DU MARCHÉ

20 juillet 2025	Jean-Pierre SOLIGNAC / Éric BAILLY
27 juillet 2025	Philippe PASQUIER / Lydie RÉAULT
3 août 2025	Céline DECHEZELLE / Dominique CHEMIN
10 août 2025	Jacques PÉROCHON / Sylvie DEGENNE
17 août 2025	Sébastien ROUX / Sylvie DEGENNE
24 août 2025	Marylise AUDINET / Céline BERNARD
31 août 2025	Lydie RÉAULT / Céline DECHEZELLE
7 septembre 2025	Audrey DEVEMY / Anick GRATEAU
14 septembre 2025	Flavien CARTIER / Annick NALET

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 4 septembre 2025 à 19 heures.

L'ordre du jour est épuisé ; le Maire a clos la séance à 21h53.